

Retraites à 60 ans : doit mieux faire

Le gouvernement vient de rétablir le droit de partir à 60 ans, mais seulement pour une partie des salarié-es ayant commencé à travailler avant 20ans et qui répondent à des conditions de durée de cotisation.

L'Union syndicale Solidaires apprécie le geste symbolique du nouveau gouvernement qui rompt avec la politique de régression sociale visant à reculer toujours plus l'âge du départ en retraite. Cette mesure éclaire un avenir, sombre des nouvelles menaces de l'OCDE qui prétend que l'augmentation de l'espérance de vie rendrait inévitable le recul de l'âge de départ en retraite. Rien ne justifie ces reculs : l'espérance de vie, qui augmente depuis 1740 et a triplé en 250 ans, ne représente pas un élément nouveau ; la multiplication par 30 de la productivité en 250 ans, grâce aux découvertes et aux innovations technologiques, a toujours permis de travailler de moins en moins dans sa vie, d'instaurer les études, les congés payés, la réduction du temps de travail... et la retraite de plus en plus tôt. C'est ce qu'on appelle le progrès social.

Mais le décret ne remet pas en cause la contre réforme de 2010 imposant le recul de 2 ans de l'âge de départ. La loi de 2010 prévoyait déjà des départs à 60 ans pour les salarié-es ayant commencé à travailler avant 18 ans et ayant cotisé plus que la durée requise. Le décret étend ces exceptions à ceux ayant commencé avant 20ans et en n'imposant « que » la durée de cotisation requise, sans revenir sur son allongement décidé par le gouvernement Sarkozy.

L'Union syndicale Solidaires conteste le pilotage de la politique par la logique financière. La promesse du programme du Président Hollande, d'élargissement des conditions de départ à 60 ans reposait sur un coût, payé par une augmentation de 0,5 point de la cotisation sociale sur la mandature. Cet objectif budgétaire a limité à 2 le nombre de trimestres supplémentaires validés au titre de la maternité et du chômage. La logique financière nie les souhaits d'une partie des personnes ayant commencé à travailler très tôt, elle ne respecte pas les valeurs de notre système de retraite, qui repose sur la solidarité, en validant des périodes non cotisées afin de compenser les inégalités de la vie.

L'Union syndicale Solidaires demande une négociation pour abroger toutes les contre-réformes imposées depuis celle de 1993, notamment le retour à la durée de cotisation de 37,5 ans qui représente la durée réelle constatée aujourd'hui et prévue dans l'avenir.

Dans l'immédiat, nous demandons la suppression de la double peine de la décote car les plus précaires et les femmes sont déjà pénalisées par une pension calculée en proportion de 41 années de cotisation et le gel de la mesure qui allonge automatiquement la durée de cotisation.